

Shefford, Québec.
Le 5 mars 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 5 mars 2024.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beaugard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

La conseillère Johanne Boisvert est absente.

Est aussi présent M. James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier.

2024-03-045

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2024-03-046

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2024
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-722 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 6.2.2 Projets conformes aux PIIA
 - 6.2.3 Adoption – Procédure de sélection d'un membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme
7. Sujets intéressant la sécurité publique
- 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
- 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
- 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Adjudication – AO 2024-03 – Fourniture et chargement d'agrégats
 - 9.2.2 Adjudication – AO 2024-04 – Travaux de pavage
 - 9.2.3 Adjudication – AO 2024-05 – Travaux de marquage de la chaussée
 - 9.2.4 Adjudication – AO 2024-06 – Travaux de fauchage aux abords des chemins municipaux
 - 9.2.5 Acceptation de la liste 2024 de location de machinerie
 - 9.2.6 Approbation – Acquisition d'une génératrice pour le Service des travaux publics
 - 9.2.7 Approbation – Travaux pour la réalisation de la dalle de béton de l'aire de socialisation extérieure du centre multifonctionnel
 - 9.2.8 Approbation – Travaux pour l'aménagement paysager du terrain arrière du centre multifonctionnel et cadre budgétaire pour leur exécution

9.2.9 Contrats d'entretien d'hiver des chemins municipaux –
Prolongation et autorisation

10. Sujets intéressant les loisirs et le communautaire

10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et le communautaire

10.2 Sujets particuliers :

11. Sujets intéressant les communications et la culture

11.1 Suivis de dossier concernant les communications et la culture

11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Approbation – Avenant numéro 1 – Honoraires professionnels pour services rendus pour la coordination des changements liés au Lab école

12.2.3 Autorisation – Remboursement d'un emprunt temporaire

12.2.4 Cession d'une partie du lot 3 318 088 (rue du Tournesol)

12.2.5 Autorisation de signatures – Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées

12.2.6 Fin de période probatoire – Inspectrice en environnement et en bâtiment

12.2.7 Résolution d'appui – Soutien à la démarche de consultation citoyenne du BEAM

12.2.8 Autorisation – Demande d'aide financière au Plan montagnes des Cantons-de-l'Est

12.2.9 Autorisation – Demande d'aide financière à Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! »

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Des questions sont posées aux sujets des points suivants de l'ordre du jour :

- Point 12.2.2 Approbation – Avenant numéro 1 – Honoraires professionnels pour services rendus pour la coordination des changements liés au Lab école; et
- Point 12.2.7 Résolution d'appui – Soutien à la démarche de consultation citoyenne du BEAM

2024-03-047

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-722 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-537 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Ernest Beauregard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 afin :

- De préciser le nombre de renouvellements de permis et de certificats d'autorisation autorisé; et
- D'apporter quelques corrections techniques visant à faciliter la compréhension du règlement.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-03-048

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2024 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projets de construction d'un bâtiment principal
 - 62, rue du Grand-Royal Ouest (demande numéro 2024-00005);
 - 234, rue des Cimes (demande numéro 2023-00533);
- Projet d'agrandissement de bâtiment principal
 - 70, rue du Versant Ouest (demande numéro 2023-00542);
- Projet de modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal
 - 100, rue des Sorbiers (demande numéro 2024-00022);
- Projet de bâtiment accessoire en cour avant :
 - 293, chemin du Mont-Shefford (demande numéro 2024-00025).

2024-03-049

ADOPTION – PROCÉDURE DE SÉLECTION D'UN MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANSIME (CCU)

CONSIDÉRANT le projet de procédure et la grille de sélection soumis au conseil en vue d'établir un processus de sélection des membres citoyens qui siégeront au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU, au conseil, à l'effet d'adopter cette nouvelle procédure;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'adopter la procédure de sélection ainsi que la grille d'évaluation concernant les nouveaux membres citoyens qui siégeront au comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2024-03-050

ADJUDICATION – AO 2024-03 – FOURNITURE ET CHARGEMENT D'AGRÉGATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a effectué un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la fourniture et le chargement d'agrégats pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, quatre (4) entreprises ont soumis des prix, par tonne métrique, pour les produits suivants :

N°	Description	N. Jeanson Excavation inc.	Sintra inc.	Bertrand Ostiguy inc.	Construction DJL inc.
1.1	Pierre concassée 50-100mm (2-4 po.)	18.00 \$	18.35\$	ND	19.60 \$ (d)
1.2	Pierre concassée 100-200mm (4-8 po.)	18.00 \$	18.35 \$	18.50 \$ (b)	20.15 \$ (c)
1.3	Pierre concassée MG-20 (0-3/4 po.)	18.00 \$	16.10 \$	ND	18.25 \$ (c)

1.4	Pierre concassée MG-20B (0-3/4 po.)	15.00 \$	15.20 \$	15.75 \$ (a) 15.75 \$ (b)	16.30 \$ (c)
1.5	Pierre concassée MG-112 (0-4 po.)	13.50 \$	14.60 \$	14.50 \$ (a) 14.50 \$ (b)	14.40 \$ (c)
1.6	Pierre concassée MG-56 (0-2½ po.)	14.25 \$	15.50 \$	ND	15.80 \$ (d)
1.7	Pierre concassée tout venant 0- 14mm (0-1/2 po.)	15.00 \$	ND	ND	15.65 \$ (e)
1.8	Pierre concassée 0-5mm	13.00 \$	13.35 \$	15.00 \$ (a)	12.55 \$ (e)
1.9	Asphalte recyclé 0-10mm (0-3/8 po.)	ND	12.40 \$	*11.50 \$ (b)	*10.50 \$ (c)

* Le matériel soumis est de l'asphalte recyclé 0-20mm

(a) Carrière face au 971 chemin Brandrick

(b) Carrière 916 Denison Est

(c) Carrières DJL Bromont

(d) Carrière DJL Iron Hill

(e) Carrière DJL Roxton Pond

CONSIDÉRANT QUE ces prix n'incluent pas les taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque achat d'agrégats, la Municipalité déterminera qui est le plus bas fournisseur en additionnant au prix unitaire, le coût du transport entre le chantier (point de livraison) et l'emplacement de la balance de chaque soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût du transport utilisé pour les fins de calcul est 0,30\$/km lors de l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'adjuger à N. Jeanson Excavation inc., à Construction DJL inc., à Bertrand Ostiguy inc. et à Sintra inc. la fourniture des produits selon les taux inscrits au tableau figurant dans la présente résolution et selon le coût du transport entre le centre du chantier (point de livraison) et la balance installée sur le lieu d'entreposage de chaque soumissionnaire pour déterminer le plus bas fournisseur.

2024-03-051

ADJUDICATION – AO-2024-04 – TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour divers travaux de pavage pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Pavage Maska inc.	477 976,37 \$
Eurovia Québec Construction inc.	498 830,54 \$
Sintra inc.	421 565,04 \$

CONSIDÉRANT QUE les montants soumis sont basés sur des quantités approximatives pouvant être ajustées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sintra inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU :

Que le contrat pour les travaux de pavage pour l'année 2024 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sintra inc., pour un montant de 421 565,04 \$ incluant les taxes applicables, ce montant total étant basé sur des quantités approximatives pouvant être ajustées.

2024-03-052

ADJUDICATION – AO-2024-05 – TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour les travaux 2024 de marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont répondu à l'appel d'offres et ont soumissionné aux prix suivants :

ENTREPRISES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Ligne Maska (9254-8783 Québec inc.)	64 571,92 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	84 451,11 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ligne Maska (9254-8783 Québec inc.);

CONSIDÉRANT le correctif à apporter dans le calcul des taxes (0,28\$ en trop) du plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les travaux 2024 de marquage de la chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ligne Maska (9254-8783 Québec inc.), pour la somme de 64 571,64 \$, incluant les taxes applicables.

2024-03-053

ADJUDICATION – AO-2024-06 – TRAVAUX DE FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour les travaux de fauchage aux abords des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise, soit André Paris inc., a répondu à l'appel d'offres et a soumissionné pour un montant de 28 726,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat à ce seul soumissionnaire, sa soumission étant conforme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les travaux de fauchage aux abords des chemins municipaux à André Paris inc., seul soumissionnaire conforme, pour la somme de 28 726,46 \$ incluant les taxes applicables.

2024-03-054

ACCEPTATION DE LA LISTE 2024 DE LOCATION DE MACHINERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a sollicité sur invitation dix-huit (18) entreprises de la région afin de constituer, pour la Municipalité, un répertoire des fournisseurs pour la location d'équipements et de machineries avec opérateur qu'elle pourrait avoir besoin pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les prix demandés l'ont été pour les machineries suivantes :

- Balai de rue;
- Bélier mécanique;
- Transport de matériel;
- Chargeur sur roues;
- Fardier;
- Faucheuse, débroussailleuse, coupe murale;
- Mini-pelle;
- Pelle hydraulique;
- Rétrocaveuse;
- Tout équipement ne correspondant pas aux catégories ci-haut énumérées (ex : rouleau compacteur, nacelle, déchiqueteuse, camion à eau, équipement de déneigement, niveleuse, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues des entrepreneurs pour constituer la liste des équipements et des machineries disponibles à la location sont conformes aux exigences du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette liste sera utilisée par le Service des travaux publics aux fins de sélectionner les fournisseurs lorsque des travaux à effectuer nécessiteront l'utilisation d'équipements et de machineries qui sont inscrits sur cette liste;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique municipale relative aux achats municipaux* a été appliquée par l'ajout d'une surcharge de 10% sur le taux horaire des entreprises dont le siège social n'est pas localisé sur le territoire de la Municipalité, et ce, afin de déterminer l'ordre de sélection des entreprises et de privilégier les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE la liste des équipements et des machineries disponibles à la location sera valide jusqu'au 28 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer à la liste 2024 de location de machinerie le mécanisme d'ajustement des tarifs en fonction du prix du carburant du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte la liste des équipements et des machineries disponibles à la location, cette liste étant valide jusqu'au 28 février 2025 et pour utilisation par le Service des travaux publics afin de sélectionner les fournisseurs lorsqu'ils doivent effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'un équipement ou d'une machinerie inscrite sur cette liste.

D'accepter l'application du mécanisme d'ajustement des tarifs en fonction du prix du carburant du ministère des Transports du Québec à la liste 2024 de location de machinerie.

2024-03-055

APPROBATION – ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics pour la fourniture et la livraison d'une génératrice pour répondre aux besoins de son service;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'approuver l'achat d'une génératrice Kohler, modèle 100REOZJF, 100 kW / 125 kVA, 120 A, entraîné par un moteur diesel John Deere, et ce, au montant de 53 550 \$ taxes en sus auprès de Drumco Énergie selon la soumission datée du 31 janvier 2024, référence : 2024-01-0198, ce prix incluant la livraison.

2024-03-056

APPROBATION – TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE LA DALLE DE BÉTON DE L'AIRE DE SOCIALISATION EXTÉRIEURE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics pour confier, à une entreprise spécialisée, les travaux pour la réalisation de la dalle de béton pour l'aire de socialisation qui sera située à l'arrière du centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'approuver que les travaux de réalisation de la dalle de béton de l'aire de socialisation extérieure qui sera située à l'arrière du centre multifonctionnel soient confiés à l'entreprise Béton Bob Hudon au montant de 61 002,29 \$ taxes incluses, selon la soumission soumise par l'entreprise.

2024-03-057

APPROBATION – TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER
DU TERRAIN ARRIÈRE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET
CADRE BUDGÉTAIRE POUR LEUR EXÉCUTION

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics pour confier les travaux d'aménagement paysager du terrain arrière du centre multifonctionnel à une entreprise spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'aménagement sont évalués à 93 155,00\$, taxes exclues, selon l'estimé de Décor Nature;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé inclut la plantation d'un mur de conifères entre le centre multifonctionnel et les maisons;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beaugard,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement paysager du terrain arrière du centre multifonctionnel par et selon l'estimé fourni par l'entreprise Décor Nature, pour un montant de 93 155,00\$ excluant les taxes, cet estimé incluant la plantation d'un mur de conifères entre le centre multifonctionnel et les maisons.

D'accepter le cadre budgétaire de 93 155,00\$ pour la réalisation de ces travaux.

2024-03-058

CONTRATS D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX –
PROLONGATION ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'adjudication, en mars 2021, des contrats pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux aux entreprises suivantes :

- Bertrand Ostiguy inc., pour le secteur Ouest, par la résolution 2021-03-059;
- Dénéigement et Transport Bachand inc. pour le secteur Est, par la résolution 2021-03-060; et à
- Bertrand Ostiguy inc., pour le secteur Centre, par la résolution 2021-03-061;

CONSIDÉRANT QUE chacun de ces contrats d'entretien d'hiver des chemins municipaux prévoit que le contrat peut être prolongé pour une période additionnelle de deux (2) ans, à moins d'un avis écrit dûment signifié par une des parties à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE Bertrand Ostiguy inc. a manifesté son intérêt à la prolongation de son contrat, pour le secteur Centre seulement, pour une période additionnelle de deux (2) ans (saisons 2024-2025 et 2025-2026) au prix soumis à 725 898,60 \$, excluant les taxes, dans le cadre de l'appel d'offres AO 2021-08;

CONSIDÉRANT QUE, pour les contrats couvrant les secteurs Est et Ouest, les entreprises ont avisé la Municipalité qu'elles ne souhaitaient pas se prévaloir de l'option pouvant permettre la prolongation du contrat pour deux (2) années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'accepter, pour le secteur Centre, la prolongation du contrat AO 2021-08 pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux (saisons 2024-2025 et 2025-2026) par Bertrand Ostiguy inc. au prix soumis à 725 898,60 \$, excluant les taxes, lors de l'appel d'offres AO 2021-08.

De prendre acte des refus d'exercices des options de prolongation des contrats pour l'entretien des chemins municipaux du secteur Ouest (AO 2021-06) et du secteur Est (AO 2021-07).

D'autoriser le Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux pour les secteurs Est et Ouest de la Municipalité.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

CLIQUEZ ICI
pour accéder au
registre des
chèques

2024-03-059

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20130875 @ n° 20130997 au montant de 1 362 415,07 \$.

2024-03-060

APPROBATION – AVENANT NUMÉRO 1 – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS POUR LA COORDINATION DES CHANGEMENTS LIÉS AU LAB ÉCOLE

CONSIDÉRANT l'avenant numéro 1 soumis par la firme Denommée architectes à leur proposition d'honoraires initiale afin d'ajouter les honoraires liés à la coordination des changements liés au Lab école;

CONSIDÉRANT QUE les changements liés au Lab école ont engendrés des imprévus dans les prévisions budgétaires de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

D'approuver l'avenant numéro 1 fourni par la firme Denommée architectes pour un montant total de 23 180 \$ excluant les taxes applicables.

2024-03-061

AUTORISATION – REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la structure de financement des projets du centre multifonctionnels et de la réfection du chemin Saxby, des emprunts temporaires ont été effectués;

CONSIDÉRANT QU'un remboursement de ces emprunts temporaires a déjà été autorisé par la résolution 2023-12-283 et que, suivant ce remboursement, une somme demeure due que pour l'un de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter et finaliser le remboursement du reste de cet emprunt temporaire;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder au remboursement du prêt temporaire d'un montant de 1 556 792,76\$ à partir des sommes du fonds général.

Que cette autorisation s'applique rétroactivement au 23 février 2024.

2024-03-062

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 318 088 (RUE DU TOURNESOL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rectifier le tracé de l'une des courbes de la rue du Tournesol, située à l'angle des lots numéros 6 414 113 et 2 594 072, afin de régulariser la situation d'une portion inutilisée de cette rue;

CONSIDÉRANT QUE cette portion inutilisée de cette rue ne constitue pas une surface utilisée à titre de chemin par le Canton de Shefford, ni par le public en général, qu'elle n'est pas affectée à l'utilité publique d'une quelque autre façon et qu'elle ne pourra jamais être utilisée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de céder en deux parcelles distinctes, illustrées dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, minute 12057, en date du 16 février 2024, cette portion inutilisée de la rue du Tournesol de la façon suivante :

- La Parcelle n° 1, d'une superficie de 313,9 m², sera cédée en faveur du propriétaire du lot contigu portant le numéro 6 414 113; et

- La Parcelle n° 2, d'une superficie de 314,3 m², sera cédée en faveur du propriétaire du lot contigu portant le numéro 2 594 072;

CONSIDÉRANT QUE chacune de ces parcelles sera cédée pour la somme de 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations, les frais professionnels étant à la charge de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
ET RÉSOLU

De retirer le caractère public de la portion inutilisée de la rue du Tournesol située à l'angle des lots numéros 6 414 113 et 2 594 072, totalisant une superficie de 628,2 m² et étant illustrée par la Parcelle n°1 et la Parcelle n°2 dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, minute 12057, en date du 16 février 2024, cette portion n'étant pas un chemin utilisé par le Canton de Shefford ou par le public en général, n'étant ni affecté à l'utilité publique et n'étant d'aucune utilité pour le Canton de Shefford.

De céder au propriétaire du lot numéro 6 414 113, pour la somme de 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations, la Parcelle n° 1 illustrée dans la description technique identifiée ci-haut, d'une superficie de 313,9 m².

De céder au propriétaire du lot numéro 2 594 072, pour la somme de 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations, la Parcelle n° 2 illustrée dans la description technique identifiée ci-haut, d'une superficie de 314,3 m².

Que tous les frais professionnels liés à ces cessions soient à la charge de la Municipalité.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour la cession des parcelles n° 1 et n° 2 aux propriétaires des lots 6 414 113 et 2 594 072.

2024-03-063

AUTORISATION DE SIGNATURES – NOUVELLE ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après SCCR) est un organisme humanitaire sans but lucratif susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique notamment pour préparer et mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, par une nouvelle entente de services aux personnes sinistrées, d'établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des services aux personnes sinistrées en cas de sinistres sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
D'accepter la nouvelle Entente de services aux personnes sinistrées de
la SCCR et d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant,
ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, à signer cette
entente.

2024-03-064

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – INSPECTRICE EN
ENVIRONNEMENT ET BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-09-213 embauchant Mme
Élodie Gagnon à titre d'inspectrice en environnement et bâtiment pour
le Service d'urbanisme et d'environnement à raison de 36
heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de six (6) mois a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur du Service
d'urbanisme et de l'environnement sont à l'effet que Mme Élodie
Gagnon rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être
considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employé permanent de Mme
Élodie Gagnon au poste d'inspectrice en environnement et bâtiment.

2024-03-065

RÉSOLUTION D'APPUI – SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE
CONSULTATION CITOYENNE DU BEAM

CONSIDÉRANT QUE le Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du
Multimédia (ci-après BEAM) a pour mission de favoriser l'émergence
de projets porteurs et structurants pour la communauté estrienne et
pour le développement du territoire en soutenant, en outillant et en
faisant rayonner la production créative de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le BEAM est convaincu de la pertinence de sa
démarche de consultation citoyenne pour stimuler le dynamisme
culturel de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du BEAM de contribuer activement à
l'enrichissement des compétences des professionnels et de la relève
en audiovisuel en offrant des formations et des ateliers apparaît
comme essentiel pour soutenir ce secteur et garantir son évolution
constante;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra une amélioration de
l'accessibilité à de l'équipement de pointe ainsi qu'à un réseau de
professionnels et d'artisan-créateurs dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le BEAM est un projet structurant qui favorisera
le démarchage, l'attractivité et l'accueil de productions audiovisuelles
dans la région;

CONSIDÉRANT l'engagement du BEAM à promouvoir et retenir l'expertise et la relève audiovisuelle en région, à favoriser le maillage au sein de cette communauté et à concrétiser des projets inspirants;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford soutient le BEAM et qu'elle exprime son appui à son projet stratégique mobilisateur de consultation citoyenne de l'industrie audiovisuel en vue d'identifier les besoins et de cocréer une offre en services, formations, équipements et espaces audiovisuels et multimédias dans les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

2024-03-066

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PLAN MONTAGNES DES CANTONS-DE-L'EST

CONSIDÉRANT l'appel de projets de Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme Plan montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite soumettre au Plan montagnes son projet d'aménagement et de construction d'un nouveau sentier pédestre sur le mont Shefford, entre le chemin Saxby Sud et la rue des Cimes;

CONSIDÉRANT QUE la concrétisation de ce projet aura des répercussions bénéfiques pour la collectivité ainsi que pour le tourisme dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Municipalité répond aux objectifs du programme Plan montagnes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

De mandater le directeur général et greffier-trésorier, M. James L. Lacroix :

- à présenter, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, la demande d'aide financière au programme Plan montagnes pour le projet d'aménagement et de construction d'un nouveau sentier pédestre sur le mont Shefford; et
- à signer cette demande d'aide financière ainsi que tout document pertinent à la demande.

2024-03-067

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À SIGNATURE INNOVATION « LA HAUTE-YAMASKA C'EST VÉLO! »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska a mis en place un deuxième appel de projets dans le cadre de son programme Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! » afin de soutenir les initiatives des organismes visant à mettre en valeur la culture vélo en Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite soumettre à Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! »

son projet d'aménagement d'une infrastructure d'accueil et d'entretien des vélos au centre multifonctionnel et son environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE la concrétisation de ce projet mettra en valeur le positionnement vélo de la MRC de La Haute-Yamaska, ainsi que celui de la Municipalité du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Municipalité répond aux objectifs du programme Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! »;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. James L. Lacroix :

- à présenter, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, la demande d'aide financière à Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! » pour le projet d'aménagement d'une infrastructure d'accueil et d'entretien des vélos au centre multifonctionnel; et
- à signer cette demande d'aide financière ainsi que tout document relatif à cette demande.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- Centre multifonctionnel – Avenants;
- Signature Innovation – Précisions sur la demande de subvention;
- Processus d'adoption d'un règlement;
- Futur sentier entre Saxby et des Cimes – Trajet;
- Futur sentier entre Saxby et des Cimes – Emplacement de l'accès à partir de la rue des Cimes
- Futur sentier entre Saxby et des Cimes – Coûts d'aménagement
- Futur sentier entre Saxby et des Cimes – Mesures qui seront mises en place pour assurer le maintien du sentier
- Protection de l'eau – État d'avancement du dossier;
- École du Zénith – Capacité d'accueil pour les élèves
- GNR Shefford – Frais juridiques occasionnés à la Municipalité pour ce dossier;
- Barrage du Versant-Ouest – Suivi du dossier.

2024-03-068

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 58.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier